

→ Message

541251992058 541

SCIC LA PLUME DU CAUSSE
MAS ROUGIE
46600 GIGNAC

→ Contacts

Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr**Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h**Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX**Accueil**
62 AVENUE Georges Clémenceau 46500
GRAMAT
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 16h30

Votre facture du 5 décembre 2025

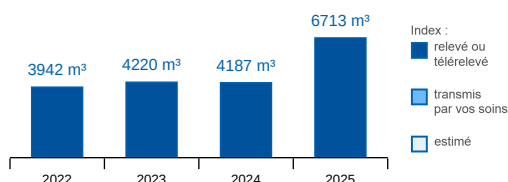
Compteur d'eau relevé le 01 octobre 2025

Votre consommation est de 6 713 m³

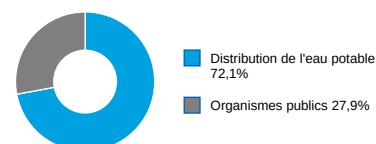
Montant prélevé le 22 décembre 2025 : 4 422,20 €

	€TTC
Distribution de l'eau potable	8 608,55
VILLE DE GRAMAT	
Organismes publics	3 328,65
Total facture	11 937,20
Mensualités déjà prélevées	-7 515,00
Montant à prélever	4 422,20
	détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 22 décembre 2025 sur votre compte numéro XXXXX398507.

Vous trouverez ci-contre votre nouveau calendrier de prélèvements. Ces sommes seront déduites de votre prochaine facture. Vous pouvez ajuster le jour et le montant de vos prélèvements depuis votre espace client, rubrique "Mes paiements".

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : S-3-0050556200-002407539-02

Date(s) de prélèvement	Montant(s)
05/02/2026	1 194,00 €
05/03/2026	1 194,00 €
03/04/2026	1 194,00 €
05/05/2026	1 194,00 €
05/06/2026	1 194,00 €
03/07/2026	1 194,00 €
05/08/2026	1 194,00 €
04/09/2026	1 194,00 €
05/10/2026	1 194,00 €
05/11/2026	1 194,00 €
Total	11 940,00 €

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
ZA DU PERIE GRAMAT	6 713 m³	007321	040 mm	27/08/2024 20485	01/10/2025 27198			
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						8 159,75		8 608,55
Abonnement						75,86		80,04
Part Communale	2e semestre 2025					11,50	5,50	
	1er semestre 2026					11,50	5,50	
Part LIMARGUE	2e semestre 2025					7,50	5,50	
	1er semestre 2026					7,50	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025					19,18	5,50	
	1er semestre 2026					18,68	5,50	
Consommation						8 083,89		8 528,51
Part Communale	Année 2025	11 à 6 713	6 703	0,4600		3 083,38	5,50	
Part SAUR	Année 2025		6 713	0,7449		5 000,51	5,50	
► Organismes publics						3 155,11		3 328,65
Consommation						3 155,11		3 328,65
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		6 713	0,3200		2 148,16	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		6 713	0,0700		469,91	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		6 713	0,0800		537,04	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 1,77 € / m3 soit 0,00177 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 622,34 €		Total facture TTC : 11 937,20 €		
		HT soumis à TVA : 11 314,86 €		TVA sur les débits : 622,34 €				

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.